

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2015**  
~~~~~

**ABBAYE D'ANIANE - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 2015**  
**PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations : M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Alexis PESCHER

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes et en particulier sa compétence relative aux actions concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-23 4° ;

Vu le code du patrimoine, notamment le livre VI relatifs aux monuments historiques, sites et espaces protégés ;

Vu l'arrêté du ministre chargé de la culture et de la communication n° .MH.-IMM.069 du 2 novembre 2004 portant classement parmi les monuments historiques de l'ancienne abbaye et ancien pénitencier d'Aniane ;

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est propriétaire depuis février 2010 du domaine de l'abbaye d'Aniane ;

Vu que dès l'acquisition de ces bâtiments, une opération globale de mise hors d'eau, hors d'air et de mise en sécurité de l'ensemble des bâtiments a été réalisée, sous maîtrise d'œuvre de l'architecte de monuments historiques et avec le concours financier de la DRAC ;

Considérant que ces bâtiments nécessitent désormais des travaux d'entretien, en particuliers de couverture (révision générale des toitures et reprise de zones ayant subi les intempéries), de maçonnerie (reprise du mur de soutènement du jardin qui menace de s'effondrer), et de mise en sécurité du parc (abattage et élagage) ;

Considérant que le programme de travaux envisagé pour l'année 2015 est le suivant :

- Révision générale des couvertures pour un coût estimé de 9 500,00 € ;
- Reprise du mur de soutènement pour un coût estimé de 9 500,00 € ;
- Elagage pour un coût estimé de 3 400,00 € ;
- Travaux de ferronnerie pour un coût estimé de 1 400,00 € ;
- Nivellement cour d'honneur pour un coût estimé de 3 200,00 € ;

**Soit un total de 27 000,00 €**

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 27 000 € HT, et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (DRAC), et le Département de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement proposé ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux d'entretien	27 000,00 €	100%	Etat - DRAC Languedoc Roussillon	13 500,00 €	50%
			Conseil général de l'Hérault	8 100,00 €	30%
			PART HT FINANCEURS	21 600,00 €	80%
			PART HT CCVH	5 400,00 €	20%
<b>TOTAL HT</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>32 400,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>32 400,00 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DRAC), le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1169 le 09/07/15  
Publication le 09/07/15  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 09/07/15  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150708-lmc|72583-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

